

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE
CASTRES



Parc Georges Spénale
81 370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE
Tél : 05.63.40.22.00
Email : mairie@ville-saint-sulpice-81.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 novembre 2025

Délibération n° DL-251118-123

Objet : Demande de financement au titre d'un fonds de concours - Communauté de Communes Tarn-Agout

Envoyé en préfecture le 25/11/2025

Reçu en préfecture le 25/11/2025

Publié le 25/11/2025

ID : 081-218102713-20251118-DL2511180123-AR

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Raphaël BERNARDIN, Maire.

Date de la convocation :
12 novembre 2025

Conseillers en exercice : 29
Présents : 19
Procurations : 4

Votants : 23
Pour : 23
Vote à l'unanimité

Présents : M. Raphaël BERNARDIN, Maire – Mme Hanane MAALLEM, M. Laurent SAADI, Mmes Nathalie MARCHAND, Laurence BLANC, MM. Stéphane BERGONNIER et Bernard CAPUS, Adjoints – et Mme Andrée GINOUX, MM. Alain OURLIAC et Christian JOUVE, Mme Marie-Claude DRABEK, MM. Jean-Philippe FÉLIGETTI, Christian RIGAL, Nicolas BÉLY, Benoît ALBAGNAC, Mme Muriel PHILIPPE, M. Cédric PALLUEL, Mme Nadia OULD AMER, et M. Julien LASSALLE.

Excusés : M. Maxime COUPEY, Mme Bernadette MARC (procuration à Mme Marie-Claude DRABEK), Jean-Pierre CABARET, Mme Laurence SÉNÉGAS, (procuration à Mme Laurence BLANC), Mme Emmanuelle CARBONNE (procuration à Mme Nadia OULD AMER), Mme Isabelle MANTEAU MM. Maxime LACOSTE (procuration à M. Julien LASSALLE), Stéphane FILLION, Sébastien BROS et Mme Valérie BEAUD.

Secrétaire de séance : M. Bernard CAPUS

A la demande de M. le Maire, Mme Hanane MAALLEM, Première adjointe, rappelle que par délibération en date du 24 juin 2013, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Tarn-Agout (CCTA) a mis en place un règlement d'octroi des fonds de concours à ses communes membres.

Dans ce cadre, la Commune sollicite le versement d'un fonds de concours pour financer le fonctionnement d'équipements communaux dont le fonctionnement de la « piscine de Saint-Sulpice-la-Pointe ».

Le plan de financement présenté est le suivant :

Intitulé de l'opération	Section	Coût Prévisionnel	Plan de Financement			Montant Fonds de Concours sollicité
Fonctionnement bâtiment communal « Piscine Saint-Sulpice-la-Pointe » : électricité, eau, gaz et dépenses d'entretien	Fonctionnement	153 539,18 €	Commune	55,10 %	84 599,18 €	68 940,00 €

Le Conseil Municipal ainsi informé et après en avoir délibéré,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- Vu la délibération du 24 juin 2013 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Tarn-Agout approuvant le règlement d'octroi des fonds de concours à ses communes membres
- Vu le plan de financement qui lui a été transmis ;
- Vu l'avis de la commission municipale « Administration générale/ Prévention Sécurité » du 6 novembre 2025 et ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;
- Considérant la volonté de la Commune de réaliser des dépenses de fonctionnement éligibles au fonds de concours de la Communauté de communes Tarn-Agout ;

DÉCIDE,

- D'approuver la demande d'attribution d'un fonds de concours en section de fonctionnement d'un montant de 68 940,00 €.
- D'habiliter M. le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Raphaël BERNARDIN

Le Secrétaire de séance,

Bernard CAPUS

Délai et recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.